

# Renouvellement des baux de forces hydrauliques

Présentation faite dans le cadre du Colloque 2020 de  
l'AQPER

5 février 2020

# Objectifs

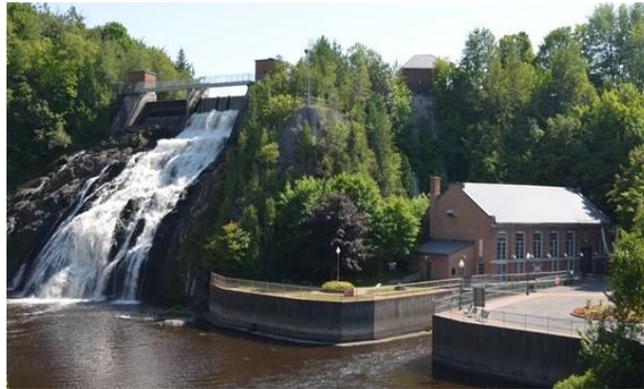
1. Portrait de la production hydroélectrique au Québec
2. Encadrement réglementaire, législatif et administratif
3. Parties prenantes dans l'élaboration des contrats
4. Problématiques, enjeux et principaux constats
5. Chantier d'amélioration du processus
6. Prochaines étapes

# Portrait de la production d'hydroélectricité au Québec

63 centrales exploitées  
par Hydro-Québec  
36 767 MW



85 petites centrales  
privées et municipales  
490 MW



23 centrales à des fins  
industrielles et commerciales  
4648 MW



# Encadrement législatif et réglementaire

Loi sur le régime des eaux (LRE), relève du MELCC

- À l'exception de l'article 3 (cession de la force hydraulique) et de la section VIII (redevances) qui relèvent de l'autorité du MERN.

Loi sur les terres du domaine de l'État, relève du MERN

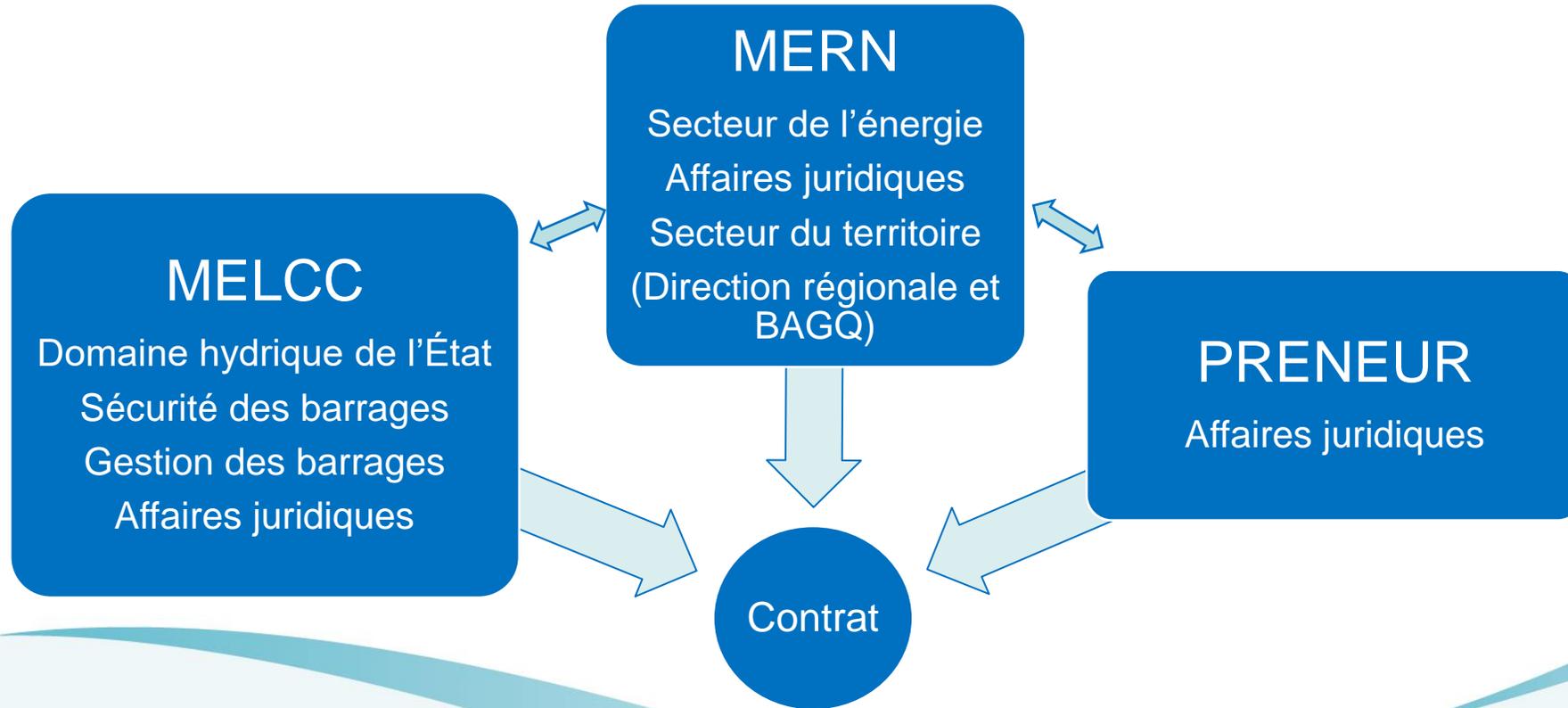
- Règlement sur la location des terres du domaine de l'État aux fins de l'aménagement, de l'exploitation et du maintien d'une centrale de production d'hydroélectricité de 25 MW et moins par un producteur privé.

Plusieurs autres lois encadrent la gestion de la force hydraulique du domaine de l'État (Hydro-Québec, exportation de l'électricité, Régie de l'énergie).

# Encadrement administratif

- Politique d'octroi des années 1990.
- Nouveau régime d'octroi de 2001 (annexe 6 du Guide de référence).

# Acteurs impliqués dans le processus actuel de renouvellement des contrats de location de la force hydraulique



# Renouvellement des contrats de location de la force hydraulique

- Appel de propositions restreint d'HQP en 1991 (27 contrats) :
  - ✓ Les contrats sont d'une durée de 20 ans avec une option de renouvellement de 20 ans;
  - ✓ Depuis 2010, le MERN a reçu 21 demandes de renouvellement;
  - ✓ Deux contrats ont été renouvelés.
- 6 autres contrats sont aussi à renouveler (municipal et industriel).
- Le renouvellement d'un contrat doit également faire l'objet d'un décret d'autorisation du gouvernement.

# Problématiques, enjeux et principaux constats

- **Lourdeur et délais importants dans l'élaboration des contrats :**
  - Complexité des conditions et des modalités d'octroi;
  - Beaucoup de va-et-vient entre les ministères et le preneur;
  - Nombreux interlocuteurs dans le processus;
  - Nombreux aspects légaux sujets à différentes interprétations.
- **Nécessité de clarifier les critères visant à définir :**
  - Les terres affectées par une PCH existante (particulièrement par le barrage);
  - Les exigences au regard de l'obtention des droits sur le domaine privé.

## Problématiques, enjeux et principaux constats (suite)

- Manque de distinction entre les droits sur le barrage et la centrale hydroélectrique dont le statut de propriété est parfois différent;
- Demandes multiples de documents similaires (ex. plan d'urgence);
- Nécessité de revoir les dispositions au regard du retour des ouvrages à l'État ou de la conservation de ceux-ci par les preneurs.

# Objectif du chantier d'amélioration du processus d'octroi des forces hydrauliques



*Alléger et standardiser le processus d'octroi de la force hydraulique menant à un contrat standard pour répondre aux demandes de renouvellement.*

## Lancement du chantier

- 27 août 2019, le MELCC confirme son appui et son entière collaboration;
- 1<sup>er</sup> octobre 2019, lancement avec les gestionnaires du MERN et du MELCC concernés par ce projet;
- 8 octobre 2019, un premier atelier de travail :
  - ✓ 16 participants : 5 du MELCC, 7 du MERN et 4 avocats relevant du ministère de la Justice.

# Équipes de travail

- Lors du premier atelier, 5 équipes multidisciplinaires ont été constituées pour assurer la suite des travaux liés aux différents enjeux.
- À ce jour, une vingtaine de rencontres ont eu lieu par les 5 équipes incluant la mise en place de sous-comités au besoin;
- Deux représentants d'Hydro-Québec Production, ne siégeant pas au sein d'une équipe, collaborent, au besoin, aux travaux.

# État d'avancement

- Les travaux ont été ventilés en 40 blocs :
  - ✓ 25 blocs ont été traités et ont obtenu un consensus auprès des participants;
  - ✓ Pour les 15 autres blocs, les enjeux ont été documentés et des pistes de solutions sont en cours d'analyse par les équipes concernées.
- Optimisation du processus d'octroi de la force hydraulique en cours.

## Prochaines étapes

- Poursuivre l'analyse des différentes pistes de solutions en vue d'élaborer un contrat standard;
- Obtenir l'approbation des autorités des deux ministères;
- Mettre en œuvre les solutions approuvées;
- Prévoir des modifications réglementaires si requises.



***Merci!***